

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 4 décembre 2017

Le 28 novembre 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 4 décembre 2017 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-sept, le 4 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS, Maire, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET
Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Estelle COURTEIX, Bernard JACQUINET,
Bernard WEILER.

Absents excusés :

Françoise PARANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT

Absents : Hubert FOURNET, Clément GOELDEL.

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR:

Délibérations :

37/2017 : Mise à disposition gratuite de la parcelle 664 (lieu dit la Fosse aux Prés) pour le parcage de chevaux.

38/2017 : Proposition de l'ONF de réaliser la création d'une route forestière et autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses.

Questions diverses

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 6 novembre 2017. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Courteix accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

37/2017 : Mise à disposition gratuite de la parcelle 664 (lieudit la Fosse aux Prés) pour le parcage de chevaux.

Madame Jaillot a sollicité la Mairie, pour que les poneys de sa fille puissent être transférés du centre équestre de l'Avail à Villers-Allerand. Le Maire propose de la soutenir dans cet objectif en mettant à disposition gratuite la parcelle cadastrée 664 pour le parcage de ses chevaux.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer une convention entre la commune et Madame Jaillot, convention d'un an renouvelable, dégageant la municipalité de toute responsabilité.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

38/2017 : Proposition de l'ONF de réaliser la création d'une route forestière « chemin de la serre » et autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La parole est donnée à Bernard WEILER

Tout d'abord il fait un compte rendu sur une réunion qui a eu lieu à Sermiers sur le thème de la forêt.

Ensuite il remercie vivement au nom du Conseil Monsieur DUMARGNE pour la visite de la forêt communale qu'il a menée le dimanche 19 novembre à 14 h.

Le reboisement de la parcelle 9 est en cours, par la plantation de chênes merisiers.

Au cours de cette visite, les présents ont notamment pu se rendre compte du besoin de l'ONF de pouvoir sortir des bois de notre forêt communale, dans de très bonnes conditions.

L'ONF gère nos biens sur 162 hectares.

En 12 ans la gestion des bois par l'ONF ont rapporté à la commune: 300 000 euros. Les dépenses effectuées dans notre forêt pour replanter et entretenir pendant la même période ont été de 50 000 euros.

Le 23 novembre 2017 l'article de Villers-Allerand (les parcelles 4,5,8,9) a été adjudgé 27 150 € à la scierie Huberlant de Hermonville.

C'est dans ce cadre que l'ONF nous demande de créer une route forestière sur 380 m (1 377,5 m²) terrassement, dessouchage, créations de deux fossés, curage, mise en place de géotextile et matériaux compactés et d'un espace de retournement de 250 m² pour les camions, afin d'accéder aux parcelles 2, 3, 4 qui ont été reboisées en 2000. L'éclaircissement de ces parcelles se fera par étape pendant les 10 ans à venir.

L'investissement, avant appel d'offre, est de 46 893,60 € HT dont 37 310 € sont éligibles pour une subvention au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, FEADER (Communauté Européenne et Région Grand Est).

La subvention attendue serait de 20 520,50 €.

Il resterait en charge, sur le budget 2018 de la commune la somme de 26 373,50 €.

Il faut préciser que ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres dans le cadre des marchés publics. Le montage du dossier d'aides est lui aussi subventionné, c'est ce dossier qu'il faudra établir en premier.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition de l'ONF, de monter un dossier au FEADER pour la somme de 46 893,60 € le plus rapidement possible.

A charge ensuite au maire de signer le devis de l'ONF et toutes les documents afférents à ce dossier.

Il est procédé au vote.

POUR : 8 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Le 11 novembre 2017.

Le Conseil félicite Jean-Marie Chappellet pour son exposition et l'excellente tenue de cette journée fort instructive avec des intervenants de qualité, Monsieur Marival et Madame Marie Tournelle.

Monsieur Chappellet ne peut préparer une exposition pour 2018.

Le Conseil, lui propose pour 2019 de renouveler une opération sur le thème de son choix, liée à 14-18.

2 - PLU : Réunion publique du 12 décembre 2017

Mesdames Opozda et Bocard animeront deux réunions d'information afin de présenter dans la salle de la mairie les grands axes de notre PLU

- à 14h00 : réunion à destination des Personnes Publiques Associées
- à 19h00 : réunion d'information à destination des habitants de Villers-Allerand Montchenot qui y ont été conviés par le biais d'un courrier.

Ces réunions ont un caractère informatif, et précèdent l'enquête publique qui sera lancée prochainement en Mairie.

3 - Benne à verre

La benne à verre actuellement disposée Place des Déportés sera déplacée par le SYCODEC le 5 décembre sur le chemin de la petite Barbarie, à côté du parking du Tennis.

4 - Associations

La parole est donnée à monsieur Didier de Amarin

a) **Le marché de Noël de la Coopérative Scolaire** du samedi 2 décembre dans l'enceinte de la Mairie (salle du Conseil, terrasse, jardin) s'est fort bien déroulé.

Bravo à cette nouvelle équipe, pour ce Marché de Noël qui a été une vraie réussite. Les enfants ont adoré et les adultes ont passé également super moment.

Félicitations notamment pour le repas du soir qui a clôturé admirablement ce moment de convivialité.

b) **Une enquête**, ayant pour objectif de mesurer l'intérêt des habitants de la commune pour les activités proposées et la vie associative, va être réalisée prochainement.

Un questionnaire papier sera distribué dans les boîtes aux lettres et une version numérique sera accessible sur le site internet villers-allerand.fr. Les habitants seront incités à répondre de préférence par le biais du site. Cela facilitera le traitement des réponses.

c) **L'association La Récré** a retrouvé un bureau actif et poursuit ses activités.

d) **L'association Montvillers** se réunit prochainement afin de se prononcer sur son devenir.

5 - Le Comité Communal d'Action Sociale.

Le CCAS s'est réuni le vendredi 1^{er} décembre à 19h à la mairie. Le CCAS propose que le repas des anciens ait lieu 11 février 2018 au Kabaret. Les invitations seront faites par le secrétariat de Mairie, la réservation du Kabaret et du bus par le Maire. Le CCAS est en voie de se reconstituer.

Outre le Maire, qui est son président de plein droit, le conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal (4) et des membres nommés par le Maire, par arrêté municipal (4), parmi des personnes extérieures. Articles L123-6 et R 123-7 du code de l'action sociales et des familles-CASF. Aux membres du Conseil de faire des propositions de personnes extérieures à monsieur le Maire.

6- La date des vœux

Le Maire propose le vendredi 12 janvier à 19 h salle de la mairie.

Sachant que lors du dernier scrutin présidentiel les électeurs de notre commune se sont distingués par leur massive participation, l'Association Départementale des Anciens Maires et Adjointes représentée par Madame Marie-Catherine GUEBELS nous remettra, à cette occasion, la Marianne du Civisme.

Aux membres du Conseil de réexaminer la liste des invités le 12 janvier et de la compléter. Cette liste sera fournie à chacun par Madame Bouvier.

7- Eclairage du Bourg. L'horloge a été remise à l'heure d'hiver, de telle façon que l'éclairage public commence à la tombée du jour.

Les horloges ont été reprogrammées afin que à l'éclairage public s'éteigne de 0 à 5 heures, tous les jours, hormis le vendredi, le samedi et les jours fériés.

8- Interruption d'éclairage rue Favelet et rue de la ferme.

Lors du débranchement des fils aériens rue du Voisin, et du rebranchement, la Sté SCEE s'est aperçue que les lampadaires rue Favelet et de la rue de la Ferme n'éclairaient plus. La Sté SCEE cherche toujours la raison de cette anomalie.

9 - Point sur les ateliers municipaux.

La parole est donnée à monsieur Bernard Jacquinet

Le garage est en voie d'être achevé dans quelques semaines. Il est difficile d'avoir une date précise pour le branchement en eau potable.

10 - Demande au maire

Les enfouissements de réseaux, les passages de camions, pour les travaux de l'atelier municipal, des voitures et engins agricoles ont provoqué une détérioration récente et rapide du **chemin de la Petite Barbarie**. Ce constat conduit les Conseillers à demander la rénovation la plus rapide possible de cette voie verte.

N'ayant plus la compétence, le Maire demande au Conseil l'autorisation de contacter la CUGR pour qu'elle remette en état le chemin de la petite Barbarie.

Un accord lui est donné à l'unanimité.

11 - Lecture par le Maire du courrier de Madame et Monsieur Lejeune, Madame et Monsieur Jean-Marie Fleury.

L'objet de ce courrier est une demande de mise en sens unique la rue du Chalagris afin que la circulation s'effectue uniquement dans le sens de la place des Déportés à la rue de Montbré.

Les conseillers sont sensibles à cette demande. Cependant, ils souhaitent attendre avant de se prononcer, que la déviation soit terminée afin d'évaluer le flot réel de la circulation. Ils rappellent qu'un sens unique provoque une augmentation de la vitesse en général, que la rue du Chalagris a gardé sa largeur, son étroitesse et sa pente d'autant.

12- Changement de trésorerie

La Trésorerie de Verzy ferme le 31 décembre 2017. Nos services seront désormais rattachés à la trésorerie de Reims banlieue Bourgogne rue Gambetta à Reims.

13 -Echanges avec les services de la sous-Préfecture pour la traversée des camions

Depuis le début de ce mandat, le Conseil Municipal, à travers le Maire, cherche des solutions car nous n'avons pas la compétence d'interdire le passage des poids lourds sur une voie départementale.

On nous renvoie de services en services. Empêcher le passage des camions déclencherait des protestations des camionneurs voyant leur trajet se rallonger, et que l'accord des villages voisins, est indispensable, nous dit-on

Nous attendons d'avoir une réunion sérieuse, avec les décisionnaires.

Voici le courriel récemment envoyé et adressé à la Préfecture :

« Il y a urgence à statuer afin que les camions de fort tonnage et les semi-remorques arrêtent de traverser le village. La route départementale CD26 vient d'être refaite avec un trottoir PMR. Elle va être réouverte à la circulation. Actuellement les camions pour la plupart évitent le passage dans Villers-Allerand étant donné qu'une

déviations a été mise en place.

Dès la fin des travaux dans quelques jours le défilé infernal et dangereux va reprendre.

Il faut interdire les camions à fort tonnage, les semi-remorques d'être envoyés par GPS vers Epernay ou Rilly la Montagne, en empruntant la CD 26. C'est catastrophique. J'ai alerté le Département qui me renvoie vers vous.

Les riverains de la rue de Rilly de la rue du Voisin en ont plus qu'assez. Je reçois des doléances sans cesse! Vous devez trouver une solution. » Le Maire.

Le Maire attend la décision de la DDT, alertée par les services défense protection civile de la préfecture. Souhaitons qu'elle réagisse vite avant un nouvel incident de circulation.

14 – Propositions de la Commission Urbanisme et Patrimoine

Monsieur Bernard Jacquinet expose les propositions de la commission réunie le 26 juin, le 22 novembre, le 25 novembre 2017 avec photos projetées de Bernard Weiler pour des travaux en 2018.

-Radar Montchenot dans les deux sens : toujours en attente de l'accord de monsieur le Préfet.

-Une partie de toiture à l'arrière de l'église. Devis retenu Ets Lebeaux 16 753,98 € HT

-Balcon mairie actuelle. Devis retenu Menuiserie Patinet 7 600 € HT

-Réfection du dallage béton au pied de l'église côté nord. Devis retenu Sté Andrieux 4 785 € HT

-Reprise du couronnement du chapeau et du mur, place des Déportés, face à l'ancienne mairie. Devis retenu Ent Régis Bouvier 4 739,40€ HT

Un accord est donné à l'unanimité par le Conseil pour cette série de travaux 2018 et pour la commande aux artisans, très sollicités, afin qu'ils les programment dans leur agenda en 2018.

Ne sont pas retenus à ce jour :

-le remplacement des fenêtres de l'ancienne mairie.

-l'escalier de secours de la mairie actuelle.

-la banquette de gravillon côté sud autour de l'église.

Monsieur Bernard Weiler expose avec photos un avant projet d'aménagement d'un nouveau terrain de sport rue de la Fosse au Pré après les ateliers municipaux. Le Conseil encourage la poursuite de cette étude.

15 Ancienne mairie

Les conseillers souhaitent qu'un projet ou des projets globaux soient étudiés sur une possible rénovation de l'ensemble : ancienne mairie, bâtiment accueillant la bibliothèque, cour cave et grenier compris. Les conseillers autorisent le Maire à solliciter, bailleurs, architectes, économistes... pour établir un projet ouvert de rénovation de ces bâtiments, qui leur donnerait des perspectives, pour les 10 prochaines années.

- 16 Marquage au sol.

Pris en charge par la mairie :

- 8 places de stationnement rue de Montchenot (projet de T1) ; le stationnement ne peut-être à cheval sur le trottoir et la rue. La loi l'interdit
- stationnement rue du Voisin (projet de la GNAT) : formation d'une chicane avec 5 places de stationnement délimitées.
- reprise des marquages existants rue de Rilly.
- cédez le passage rue de Rilly intersection rue de Montbré.

Pris en charge par la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- reprise des marquages dans les autres rues en attente de l'accord de la CUGR.
- stationnement interdit rue de Montbré, entre la rue du Chalagris et la rue de Rilly.
- remettre le stop rue du voisin.
- installer le stop en bas de la rue de la ferme.

Un accord est donné à l'unanimité par le Conseil pour l'ensemble de ces marquages.

Le conseil rappelle que les voitures ne peuvent pas stationner sur un trottoir et encore moins sur le trottoir PMR de la rue du Voisin. Les gendarmes seront vigilants et risqueront de verbaliser.

Prochain conseil le lundi 8 janvier 2018

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h00